

Question présentée par la députée :

M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt : 22 novembre 2018

Question écrite urgente

Risques de mariages forcés pendant les vacances scolaires ? Le DIP s'en désintéresse

Depuis, des années, le Parti Démocrate Chrétien dénonce le risque de mariages forcés à Genève (M 2266 du 30 mars 2015).

Depuis des années, le Parti Démocrate Chrétien alerte le DIP et demande de rééditer l'excellente brochure, destinée aux élèves du DIP, qui avait été créée par l'Etat de Genève, à l'époque où M^{me} Fabienne Bugnon dirigeait le Bureau de promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Depuis des années, le Parti Démocrate Chrétien, dénonce le risque de mariages forcés lors de vacances scolaires pour les élèves qui partent dans les pays d'origine de leurs parents où cette pratique est encore considérée comme « culturelle », alors qu'en Suisse elle est reconnue comme criminelle.

La loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013. Depuis l'introduction de l'art. 181a CP en 2013, le mariage forcé constitue une infraction pénale à part entière passible d'une peine privative de liberté pouvant aller jusqu'à 5 ans.

La période pré-vacances scolaires est la période de tous les dangers pour les élèves concerné-e-s, mais aussi la période des détections possibles par l'information et la sensibilisation à cette grave problématique.

Au sein du DIP, quelle stratégie a été mise en place pour lutter contre les mariages forcés ?